

**Ministry of Long-Term Care**

Assistant Deputy Minister  
Long-Term Care Operations

11th Floor, 1075 Bay Street  
Toronto ON M5S 2B1  
Tel.: (416) 327-7461  
Fax: (416) 327-7603

**Ministère des Soins de longue durée**

Sous-ministre adjointe  
Opérations relatives aux soins de longue durée

1075, rue Bay, 11e étage  
Toronto ON M5S 2B1  
Téléphone : (416) 327-7461  
Télécopieur : (416) 327-7603

Le 30 juillet 2020

**NOTE DE SERVICE**

**DESTINATAIRES :** Personnel et titulaires de permis des foyers de soins de longue durée

**EXPÉDITRICE :** Sheila Bristo  
Sous-ministre adjointe, Opérations  
Ministère des Soins de longue durée

**OBJET :** **Affiches — Signalement obligatoire au ministère (directrice,  
Direction des inspections des FSLD)**

---

Le ministère des Soins de longue durée a publié aujourd'hui le « Rapport donnant suite à l'Enquête Gillese » et le rapport « Effectifs des foyers de soins de longue durée », afin de souligner les travaux importants entrepris à la suite des recommandations formulées dans le rapport final de l'Enquête Gillese. Bien que le travail soit loin d'être terminé, les recommandations concrètes et ambitieuses de la juge Gillese ont provoqué des changements majeurs dans le réseau des soins de longue durée en Ontario.

Dans le cadre de la réponse aux recommandations 23 et 24 du rapport final, nous publions deux affiches visant à aider les familles, les visiteurs et le personnel des foyers de soins de longue durée à prendre davantage conscience de leur obligation de signaler immédiatement au ministère tout soupçon de mauvais traitement ou de négligence à l'égard d'un résident de foyer de soins de longue durée.

La *Loi de 2007 sur les foyers de soins de longue durée* oblige quiconque a des motifs raisonnables de soupçonner l'administration d'un traitement ou de soins à un résident de façon inappropriée ou incompétente, ou un cas de mauvais traitement ou de négligence envers ce dernier, à faire rapport immédiatement.

Les membres du public, les résidents, le personnel, etc., peuvent appeler la Ligne ACTION du ministère des Soins de longue durée pour le soutien aux familles au [1-866-434-0144](tel:1-866-434-0144) entre 8 h 30 et 19 heures pour faire part de leurs préoccupations sept jours sur sept.

Les titulaires de permis et les foyers de soins de longue durée doivent se conformer aux exigences en matière d'obligation de faire rapport prévues par la loi, et soumettre un formulaire du Système de rapport d'incidents critiques pendant les heures normales d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30, et appeler la ligne de déclaration de ServiceOntario après les heures normales d'ouverture au [1-888-999-6973](tel:1-888-999-6973) pour les incidents qui se produisent en dehors des heures de bureau.

Vous trouverez ci-joint deux versions de l'affiche destinées à des publics différents : l'une pour le personnel, et l'autre pour les résidents, les familles et les visiteurs. **Veillez placer l'affiche destinée au public bien en vue dans les parties communes, et celle destinée au personnel dans les zones non publiques.**

En collaboration avec ses partenaires du secteur des soins de longue durée, la province continuera d'explorer de nouvelles façons d'éduquer et de mieux faire connaître les obligations en matière de signalement des cas de mauvais traitements et de négligence.

En vous remerciant de l'attention que vous portez à cette question, je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

Sheila Bristo  
Sous-ministre adjointe

Pièces jointes

c. c. AdvantAge Ontario  
Ontario Long-Term Care Association  
Family Councils Ontario (Conseil des familles Ontario)  
Ontario Association of Residents' Councils